



Crésus Salaires

15.1 - Reprendre d'un autre fichier

15.1 - Reprendre d'un autre fichier

Si vous modifiez les salaires ou que vous faites des transmissions Swissdec dans l'année d'origine après avoir créé la nouvelle année, il est possible de synchroniser les données.

Dans la nouvelle année :

- Passez en mode complet
- Utilisez la commande *Entreprise > Reprendre d'un autre fichier*.
- Utilisez le bouton *Parcourir* pour naviguer jusqu'au fichier source.
- Cochez les employés concernés.
- Sélectionnez l'opération voulue :
 - *Récupérer les données des périodes* importe dans la nouvelle année les montants et valeurs de chaque période de paie de l'année précédente, ainsi que l'historique des transmissions Swissdec.
 - *Remettre l'état initial des employés* corrige les reports de 13^e et/ou d'indemnités vacances.

Cette commande s'utilise également pour créer la fiche d'un employé qui n'existe pas encore dans l'année courante, mais dont les données existent dans un autre fichier. Le mécanisme vérifie s'il existe un employé dans le fichier de destination avec le même numéro AVS. Si oui, les données importées remplacent les données existantes. Sinon, l'employé importé est ajouté au fichier de destination. Le fichier source ne doit pas nécessairement correspondre à la même société. Après avoir repris les données du nouvel employé, il est indispensable d'ouvrir sa fiche et d'y vérifier / compléter les données.

Astuce : vous pouvez utiliser la commande *Entreprise > Reprendre d'un autre fichier* pour réengager un ancien collaborateur qui ne serait plus présent dans le fichier de l'année en cours.